COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE AU-DELÀ DE 2018 : RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES AU NIVEAU DES PAYS

Pour décision

1. OBJET

1.1 Le présent document a pour objet de demander au Conseil d'administration de charger le Comité des stratégies et des politiques (SPC), en consultation avec le Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC), d'élaborer des options, en vue de les soumettre à l'examen du Conseil, au sujet du soutien du GPE à la société civile au-delà du programme 2016-2018 du Fonds de la société civile pour l'éducation nouvellement approuvé.

2. DÉCISION REQUISE

2.1 Suite aux discussions et à l'approbation du programme 2016-2018 du Fonds de la société civile pour l'éducation lors de sa réunion des 27-29 octobre 2015, le CGPC recommande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

BOD/2015/12-XX – **Collaboration avec la société civile au-delà de 2018** : Le Conseil d'administration demande au Comité des stratégies et des politiques, en consultation avec le Comité des financements et performances au niveau des pays, d'examiner les enseignements tirés du processus d'élaboration et d'approbation du programme 2016-2018 du Fonds de la société civile pour l'éducation (CSEF), et, tenant compte de ce processus, des conclusions de l'évaluation indépendante du CSEF et du Plan stratégique du GPE 2016-2020, d'élaborer en temps voulu des options, en vue de les soumettre au Conseil, sur les futures orientations et procédures relatives à la collaboration avec la société civile au-delà de 2018.

3. CONTEXTE

3.1 Durant sa réunion des 27-29 octobre 2015, le CGPC a étudié et approuvé la proposition de la Campagne mondiale pour l'éducation (GCE) relative au Fonds de la société civile pour l'éducation 2016-2018 (CGPC/2015/10-01).

3.2 Durant les discussions, le Comité a rappelé que la définition des orientations et l'approbation du CSEF 2016-2018 avaient été complexes en partie parce que deux comités différents avaient participé d'abord à l'élaboration de la proposition (SPC) puis à son examen (CGPC). Cette situation a créé une certaine confusion et retardé le processus de requête, ce qui a nécessité la prolongation du précédent programme pour éviter une interruption des financements (BOD/2015/05 DOC 05).

3.3 Le Comité prend par ailleurs note du fait que bon nombre des 62 coalitions nationales admissibles aux financements du CSEF sont fortement tributaires de ces financements pour réaliser leurs activités — ces financements étant même l'unique source de financement de certaines coalitions. Cette situation induit un risque pour la viabilité des programmes dirigés par les coalitions.

3.4 Pour atténuer ce problème, le Comité a demandé au Secrétariat, lors de son approbation du CSEF 2016-2018, de travailler avec la GCE pour rendre compte annuellement au CGPC des efforts engagés par les organisations soutenues par le CSEF pour diversifier leurs sources de financement et devenir moins dépendantes du Partenariat mondial.

3.5 Bien que la GCE joue son rôle dans l'atténuation du problème de la viabilité des programmes à l'échelon des pays, le Comité recommande au Conseil d'atténuer le risque au niveau mondial et d'engager le processus visant à définir rapidement les futures orientations et procédures relatives à la collaboration avec la société civile au-delà de 2018. En conséquence, le SPC, en consultation avec le CGPC, est mieux placé pour examiner les conclusions de l'évaluation du CSEF actuel ainsi que les orientations du nouveau plan stratégique du GPE, et formuler des options en vue de les soumettre à l'examen du Conseil.

4. PRIÈRE DE CONTACTER : Charles Tapp (ctapp@globalpartnership.org) ou Padraig Power (ppower@globalpartnership.org) pour toute information complémentaire.

5. ANNEXES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5.1 Des informations contextuelles complémentaires sont disponibles dans le document CGPC/2015/10 DOC 05 sur le site *Committee eTeam*.